

9 janvier 2018. – ARRÊTÉ MINISTÉRIEL n° 155/CAB/MIN/AFF.FONC/2018 portant création du comité d'organisation de la table ronde sur la gouvernance du secteur foncier en République démocratique du Congo (J.O.RDC., 1^{er} avril 2018, n° 7, col. 111)

Le ministre des Affaires foncières,

Vu la Constitution, telle que modifiée et complétée par la loi 11-002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution, spécialement en son article 93;

Vu l'ordonnance 17-005 du 8 mai 2017 portant nomination des vice-premiers ministres, ministres d'État, ministres, ministres délégués et vice-ministres;

Vu l'ordonnance 17-024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement;

Vu l'ordonnance 17-025 du 20 juillet 2017 fixant des attributions des ministères;

Considérant que le Gouvernement a lancé les chantiers du développement économique et social dans lequel le foncier occupe une place de choix comme support des investissements porteurs de croissance et facteur de cohésion sociale et politique;

Attendu que l'absence d'une politique et d'une législation foncière adaptée aux évolutions sociétales a donné lieu à l'émergence d'un système et de pratiques qui ne favorisent pas la productivité des terres;

Attendu que le système de gouvernance des terres en place a abouti à des résultats mitigés caractérisés par l'insécurité de la tenure foncière en milieu urbain et rural, prédominance des pratiques en marge de la loi, prolifération des conflits fonciers, thésaurisation foncière, et la valorisation insuffisante des ressources en terre;

Qu'en outre le processus de la réforme foncière visant de doter la République démocratique du Congo d'une politique foncière nationale intégrant les options issues des réflexions et discussions entre les parties prenantes et les évolutions des dynamiques, des enjeux nationaux et internationaux autour du foncier, pourra encore durer quelques années;

Attendu que les nouvelles données socio-économiques du pays, les nouvelles orientations contenues dans la vision de la modernité du Gouvernement, les facteurs juridiques, politiques, économiques et socioculturels justifient la mise en route d'un débat autour de la gouvernance foncière en République démocratique du Congo;

Qu'il s'avère impératif de créer un comité d'organisation de la table ronde dans une réflexion globale sur la gouvernance sectorielle et de dégager les pistes de solutions aux problèmes cruciaux en attendant l'aboutissement du processus de la réforme foncière;

Vu la nécessité et l'urgence;

Arrête:

ART. 1. Il est créé un comité d'organisation de la table ronde sur la gouvernance du secteur foncier en République démocratique du Congo placé sous l'autorité du ministre des Affaires foncières assisté du secrétaire général aux Affaires foncières.

ART. 2. Le comité d'organisation de la table ronde sur la gouvernance du secteur foncier en République démocratique du Congo a pour mission:

- d'élaborer les termes de référence pour l'organisation et la tenue de la table ronde;
- d'organiser un débat autour des problèmes de gestion quotidienne du secteur foncier et dégager les axes prioritaires d'actions pour améliorer la gouvernance sectorielle;
- d'amener les participants et autres acteurs à formuler les recommandations concrètes pour l'amélioration de la gouvernance foncière;
- de produire le livrable « la déclaration de Kinshasa » qui contiendra toutes les résolutions et matières à capitaliser pour l'élaboration du document de politique foncière nationale.

ART. 3. Le comité d'organisation est créé pour une durée allant de la signature du présent arrêté jusqu'à la clôture des travaux et à la reproduction du rapport de la table ronde.

ART. 4. Les organes, les missions et la composition du comité d'organisation sont repris dans le tableau ci-dessous:

Organe	Nombre	Mission	Composition
Supervision	3		

		Assurer la supervision générale et l'appropriation politique des assises, valider les résolutions ou les recommandations formulées	SEM le ministre des Affaires foncières assisté par Monsieur le SG aux Affaires foncières
Coordination technique	6	Assurer la coordination générale des travaux et superviser la préparation et le déroulement des travaux, assurer la liaison entre le comité d'organisation et SEM le ministre; convoquer et présider les réunions préparatoires	1 délégué du chef de l'État 3 délégués cabinet Min AFF 1 coordonnateur Conaref 1 délégué secrétariat général aux Affaires foncières
Facilitation et modération	2	Assurer la préparation technique des travaux et la modération des assises assurer la mobilisation des partenaires et des intervenants; participer au travail de la cellule scientifique et du secrétariat technique	1 expert extérieur 1 expert extérieur
Cellule logistique	6	Assurer la préparation logistique des assises et des réunions, assurer le transport des membres, organiser les voyages et l'hébergement des participants (réservation billets, chambres d'hôtel), identification, réservation et préparation des lieux des assises	1 délégué du cabinet de chef de l'État 1 délégué Conaref 2 délégués de l'Administration foncière 2 délégués du cabinet du ministre des Affaires foncières
Cellule scientifique	9	Veiller à une bonne préparation scientifique des assises: recevoir et analyser les communications, échanger avec les intervenants pour finaliser leurs communications, concevoir et proposer les présentations ou exposés, préparer les discours des officiels, concourir à la production des rapports et comptes rendus, veiller au bon fonctionnement des travaux en groupes, la rédaction des actes et du cahier des charges de la table ronde, définir et proposer les thématiques, etc.	1 délégué Conaref 1 délégué ministère des Affaires foncières 5 experts extérieurs
Cellule de communication et presse	3	Organiser la communication autour du forum: analyser les différents messages à publier, assurer la coordination avec les organes de presse pendant la tenue des assises, assurer le suivi des publications/diffusions dans les organes de presse, gérer les différents points de presse et interviews, préparer les communications officielles autour de la table ronde, préparation des supports des communications	1 délégué Conaref 2 délégués cabinet 1 délégué secrétariat général aux Affaires foncières 1 délégué du cabinet du chef de l'État
Cellule de protocole et accueil	4	Préparer la fiche protocolaire des assises, organiser l'accueil et l'installation des participants selon la fiche protocolaire, organiser la cérémonie protocolaire d'ouverture et de clôture, assurer la gestion des hôtesse avant, pendant et après les assises	1 délégué du cabinet du chef de l'État 2 délégués du ministère des Affaires foncières 2 délégués du cabinet du ministre des Affaires foncières
Cellule des finances	3	Assurer le suivi de la mobilisation financière pour l'organisation, assurer le suivi de l'exécution budgétaire, organiser les décaissements, préparer les rapports financiers des assises	3 membres du cabinet
Cellule secrétariat technique	6	Préparer le compte-rendu des séances préparatoires et le rapport des assises, assurer la conservation de tous les documents en rapport avec les assises, préparation, distribution des documents, émission et distribution des invitations	- 1 délégué de l'administration foncière - 1 délégué Conaref - 1 expert extérieur - le facilitateur - les experts extérieurs de la cellule scientifique
Total		Personnes	

ART. 5. La supervision de la table ronde est assurée par le ministre des Affaires foncières assisté du secrétaire général aux Affaires foncières et du conseiller principal du chef de l'État en charge du secteur foncier.

ART. 6. Les membres du comité d'organisation de la table ronde sur la gouvernance foncière autres que ceux de la coordination sont désignés par le ministre des Affaires foncières.

ART. 7. Le secrétaire général aux Affaires foncières est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 9 janvier 2018.

Lumeya-dhu-Maleghi